

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 décembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Hubert
PETILLON**

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2017
(accusé de réception du 18/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Comité national d'action sociale (CNAS)

Il est proposé au conseil communautaire de mettre fin au contrat du CNAS à compter du 1^{er} janvier 2018

Quimper Bretagne Occidentale a été créée le 1^{er} janvier 2017 par la fusion de deux EPCI, la communauté de communes du Pays Glazik, et la communauté d'agglomération de Quimper Communauté.

Le Pays Glazik était adhérent au comité national d'action sociale (CNAS) pour ses œuvres sociales, et Quimper Communauté à l'association « comité des œuvres sociales » (COS).

Quimper Bretagne Occidentale a confirmé le rôle du comité des œuvres sociales (COS) de Quimper Communauté sur la nouvelle structure Quimper Bretagne Occidentale, par la signature d'une convention avec l'association.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de mettre fin à l'adhésion de Quimper Bretagne occidentale au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2018.